



Demarches pour contester un diagnostic immo

Par **chani**, le **03/11/2017** à **13:40**

Bonjour à tous,

Nous venons d'acquérir une maison et nous soupçonnons une erreur dans le diagnostic plomb.

Quelle est la démarche à suivre, devrais-je faire recours à un autre diagnostiqueur ou bien un expert pour faire constater l'erreur ?

En vous remerciant

Par **amajuris**, le **03/11/2017** à **13:50**

bonjour,

dans un premier temps, vous pouvez contacter le premier diagnostiqueur en indiquant les éléments qui vous permettent de soupçonner une erreur dans ce diagnostic.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://immobilier.avocats-picovschi.com/faux-diagnostic-immobilier-ou-dissimulation-dun-vice-par-le-vendeur-quels-recours-pour-lacheteur.html>

salutations

Par **chani**, le **03/11/2017** à **14:09**

Merci Amatjuris pour votre réponse rapide et pour le lien. Nous avons déjà contacté le diagnostiqueur par téléphone et il ne veut rien entendre. Ensuite nous avons envoyé une lettre AR sans réponse à ce jour.

Je pense qu'il est bien temps de faire intervenir quelqu'un d'autre, à savoir qui exactement.
Merci

Par **morobar**, le **03/11/2017 à 16:15**

Bonjour,

[citation]à savoir qui exactement[/citation]

En fait vous n'avez guère le choix.

Il faut vous adresser à un autre diagnostiqueur, qui confirmera ou non vos soupçons.

Une instance judiciaire ne pourrait aboutir qu'à la désignation d'un expert dont vous auriez à consigner les frais c'est à dire 10 fois plus cher qu'un simple diagnostiqueur pour le même ouvrage.